

De l'heure huit ans et un huit cent quarante-un, à cinq heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Victor Charles Benigno
 né, à la garde le vingt jour du mois
 heure du soir fils de Joseph de saint Felix Benigno
 profession de cultivateur âgé de vingt ans, domicilié
 à la garde et de saint Roux

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit sieur & Julie Bonifay père & mère
 l'enfant _____ âgé de deux ans, profession d. cultivateur
_____ domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Louis Joseph Girard — âgé de cinquante huit ans
profession d'ouvrier parvillier de la marine — domicilié à Doulez
Second témoin, Joseph Audibert — âgé de vingt sept ans
profession d'ouvrier — domicilié à la Chapelle d'Hyon

CONSTATE, suivant la loi, par moi *Tarant Augustin Ogazari*, *maire de la*
commune de La Garde — remplissant les fonctions d'Officier public;
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, *Alexandre du Pichon* qui a dit ne savoir écrire. —

MAIRIE d La Garde

ARRONDISSEMENT de

Du Dix Sept cent cinquante et mit huit cent quarante-un, à Dix Huit cent soixante
 Acte de naissance d'un enfant né de Jacques Salicrú
 né à la Garde le jour huit à quatre heures du matin fils de Julien Jean Pierre
 profession de cultivateur âgé de quatre ans, domicilié
 à la Garde et de Marie Anne Epoux (de Garde)

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par M. Jean René L'Herminier
 l'enfant âgé de Grand ans, profession de Cultivateur
 domicilié à la Chapelle

Premier témoin, Jacques filius Auguste — âgé de 49 ans
profession d' *Boulangier* — domicilié à *la Gande*
Second témoin, Marie Catherine Bonnard — âgé de 46 ans
profession d' *garde menagère* — domicilié à *la Gande*

CONSTATE suivant la loi, par moi Joseph Auguste Agard, maire de la
commune de La Gacelle, remplissant les fonctions d'Officier public,
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avec moi, à l'exception du premier témoin qui a été refusé.

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de *Quenlon*

Du 9^e au 10^e septembre au mill huit cent quarante six, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE d'un destiné français Grand
 né à la Grasse le 28 sept^r de l'année à Deux
 heures du soir filz de Jean Baptiste André Grand
 profession de propre dans le commerce âgé de vingt ans, domicilié
 à la Grasse et de Victoire Magdelaine Blagaud
 âgée de vingt ans, domiciliée à la Grasse même à l'heure

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Femelle*
 Sur la déclaration à moi faite par le *Docteur Jean Baptiste André Girard* père de
 l'enfant — âgé de *vingt* ans, profession d' *notaire* à *St.*
 domicilié à *Paris*

Premier témoin, Francis Cyman Jacob — Agé de quarante — ans,
 profession d' ingénieur — domicilié à Longueuil —
 Second témoin, Joseph Marie Nagard — Agé de quarante — ans,
 profession d' ouvrier — domicilié à St. Paul —

CONSTATE, suivant la loi, par moi *Joseph Augustin Cognat* maire de
la commune de — remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
moi *Joseph Augustin Cognat* qui a été vu et lu par moi. —

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de *Caen*

Du Vendredi octobre — au milieu huit cent quarante-trois, à neuf heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d' Joseph Marie Moreau —
 né à la garde — le troisième du courant — à une
 heure du jour — fils d' Jean Louis Moreau —
 profession d' propriétaire agriculteur — âgé de cinquante trois ans, domicilié
 à la garde — et d' Elise Marguerite Garnier —

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le Sr Jean Louis Bourbeau père d. l'enfant
 âgé de vingt 1/2 ans, profession d'un fonctionnaire à gendarmerie
 domicilié à la Grosse

[illegible]

CONSTATE, suivant la loi, par moi Sauvont Eugène Clapart, maire de la
Commune de Grisey _____ remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont dit n
avoir rien, à l'exception du second témoin qui a signé avec moi.

Antoine Bon